

Note d'information n° 3 – Covid-19

21 avril 2020

Dans le contexte sanitaire actuel, le COREVIH Ile-de-France Ouest se mobilise afin de rester durant cette période un relais d'informations pour les actrices et les acteurs de notre territoire.

Dans cette optique,

1. Le site internet du CoreVIH Ile-de-France Ouest sera actualisé en fonction de l'actualité et nous vous invitons à le consulter régulièrement : www.corevihouest.org
2. Les bureaux du CoreVIH IDF Ouest sont actuellement fermés jusqu'à nouvel ordre mais nous restons néanmoins joignables par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 17h au : [01 49 09 59 58](tel:0149095958) ou par mail : helene.lepinay@aphp.fr
3. Des notes d'information thématiques spéciales Covid-19 seront régulièrement publiées sur notre site internet et transmises par courriel à l'ensemble de nos partenaires.

La 1^{ère} et la 2^{ème} note d'information ont été consacrées à/aux :

1. [La continuité de l'activité dans les domaines de la prévention, des dépistages et de la prise en charge dans le champ du VIH, des IST et de la santé sexuelle pendant la période Covid-19](#) ;
2. [Conduites à tenir pendant la période Covid-19](#) ;
3. [Les dispositifs d'aide pendant la période Covid-19](#) ;
4. [Les informations officielles, nouvelles organisations et recommandations pouvant impacter la prévention, le dépistage et la prise en charge VIH/IST/santé sexuelle pendant la période Covid-19.](#)

Pour retrouver toutes ces informations régulièrement actualisées (dernière actualisation : 8 avril 2020), veuillez cliquer sur la partie surlignée.

Pour la **3ème note d'information**, le CoreVIH Ile-de-France Ouest propose une **FAQ (Foire Aux Questions)** consacrée au **Covid-19** en lien avec les domaines de la **prévention, des dépistages et des soins** dans le champ du **VIH, des IST (Infections Sexuellement Transmissibles) et de la Santé Sexuelle**.

Comme tous les documents produits par le CoreVIH Ile-de-France Ouest pendant la période Covid-19, cette FAQ sera **régulièrement actualisée** et alimentée par de nouvelles questions/réponses. Nous vous invitons donc à nous faire part de vos questions éventuelles.

Pour des questions plus générales sur le Covid-19, nous vous conseillons les recommandations du Ministère des Solidarités et de la Santé : <https://solidarites->

Sources :

Temps d'information et d'échanges virtuel du jeudi 16 avril 2020 à destination des associations de lutte contre le sida et de leurs usagères/gers organisé par le CoreVIH IdF Ouest

<https://transversalmaq.fr/articles/1167-COVID-19-quelles-recommandations-pour-les-PVVIH->

<https://www.who.int/fr/news-room/q-a-detail/q-a-on-covid-19-hiv-and-antiretrovirals>

<https://www.unaids.org/fr/resources/infographics/hiv-and-covid-19>

<https://www.actions-traitements.org/coronavirus-personnes-vivant-vih-doivent-sinqueter/>

FAQ (Foire Aux Questions) spéciale Covid-19/VIH/IST/santé sexuelle

Covid-19 et prévention VIH/IST et santé sexuelle

1. Que signifie COVID 19 ?

COVID 19 est l'abréviation de « **Coronavirus Disease 2019** ». Il s'agit donc de la maladie qui est la conséquence d'une infection par un nouveau virus, de la famille des coronavirus, appelé SARS-Cov-2.

2. Le COVID 19 peut-il se transmettre lors des relations sexuelles ?

Le COVID-19 se transmet par les gouttelettes projetées lorsque quelqu'un parle ou tousse. Celles-ci peuvent également se déposer sur les objets, les surfaces et si une personne passe sa main et la porte ensuite à sa bouche ou son nez, elle peut se contaminer, même si le virus ne persiste que quelques heures sur de tels supports.

Le COVID-19 n'est donc pas une Infection Sexuellement Transmissible mais les rapports sexuels peuvent favoriser sa propagation à cause de la proximité des personnes et notamment des visages. Ce n'est pas la relation sexuelle en soi qui est contagieuse. C'est la proximité des deux partenaires.

Il faut noter également que le virus a été retrouvé dans les selles des personnes atteintes du COVID 19 et une transmission lors de rapports bucco-anaux ou par l'intermédiaire des mains, bien que non démontrée n'est pas exclue lors des rapports sexuels.

3. Et qu'en est-il pour une personne atteinte du Covid-19 asymptomatique ? Est-elle contagieuse ?

Oui, on sait maintenant que des personnes peuvent être infectées par le SARS Cov 2 (virus du COVID 19) sans avoir de signes ou des signes mineurs, et qu'ils peuvent alors transmettre le virus pendant une période limitée (environ 10 à 14 jours).

Sources :

Temps d'information et d'échanges virtuel du jeudi 16 avril 2020 à destination des associations de lutte contre le sida et de leurs usagers/gers organisé par le CoreVIH IdF Ouest

<https://transversalmaq.fr/articles/1167-COVID-19-quelles-recommandations-pour-les-PVVIH->

<https://www.who.int/fr/news-room/q-a-detail/q-a-on-covid-19-hiv-and-antiretrovirals>

<https://www.unaids.org/fr/resources/infographics/hiv-and-covid-19>

<https://www.actions-traitements.org/coronavirus-personnes-vivant-vih-doivent-sinqueter/>

4. Après guérison du COVID 19, au bout de combien de temps, peut-on avoir des rapports sexuels sans risque contamination au COVID 19 pour le partenaire ?

Il n'y a pas de contre-indication en soi à avoir des relations sexuelles pour la personne ayant un COVID 19, le risque est cependant la contamination du partenaire. On estime que 2 semaines est un délai raisonnable pour dire que l'on n'est plus contagieux au virus du COVID 19 après guérison du COVID 19.

5. La prise de la PrEP (prophylaxie préexposition) contre le VIH, protège-t-elle contre le COVID 19 ?

Non. Il n'y a aucun argument pour penser que la PrEP contre le VIH (Truvada) protège du COVID 19. Par ailleurs, il n'existe pas actuellement de médicaments susceptibles de prévenir le COVID 19, seules les « mesures barrières » permettent de prévenir le risque de transmission du COVID 19.

6. J'ai eu un rapport à risque. Est-il encore possible de se rendre aux urgences pour un traitement post exposition (TPE) ?

En cas d'Accident d'Exposition Sexuelle, les urgences hospitalières, les CeGIDD, et/ou les services de prise en charge du VIH sont en mesure d'évaluer et prendre en charge les personnes concernées.

Pour retrouver l'état d'activité de la prise en charge des AES (Accidents d'Exposition Sexuelle) sur le territoire, nous vous invitons à consulter la continuité de l'activité de prise en charge des AES pendant la période Covid-19 en cliquant [ici](#).

7. En cette période je ne trouve plus de préservatif, où puis-je m'en procurer ?

Habituellement, il est possible de se procurer gratuitement des préservatifs dans les CeGIDD, dans les CPEF, et auprès des associations de lutte contre le sida. Pendant la période COVID 19, la majorité de ces structures sont fermées au public.

Pour retrouver la continuité de l'activité des CeGIDD, CPEF, associations du territoire, cliquer [ici](#). Pour retrouver la continuité de l'activité des CeGIDD parisiens, cliquer [ici](#).

Il est toujours possible d'acheter des préservatifs en pharmacie. Des préservatifs peuvent être délivrés sans frais sur prescription médicale (ordonnance établie par votre médecin ou par une sage-femme). Ne pas se déplacer en cas de symptômes du COVID-19 et ne pas prendre les transports en commun.

L'association Vers Paris sans Sida en collaboration avec le CeGIDD « Le Kiosque Infos Sida/Checkpoint » propose l'envoi d'un autotest VIH, de préservatifs et un accompagnement gratuits. Pour cela, il suffit d'envoyer un mail à (animateur@lekiosque.org) en précisant adresse/nom/prénom/date de naissance/n° de téléphone.

Sources :

Temps d'information et d'échanges virtuel du jeudi 16 avril 2020 à destination des associations de lutte contre le sida et de leurs usagères/gers organisé par le CoreVIH IdF Ouest

<https://transversalmaq.fr/articles/1167-COVID-19-quelles-recommandations-pour-les-PVVIH->

<https://www.who.int/fr/news-room/q-a-detail/q-a-on-covid-19-hiv-and-antiretrovirals>

<https://www.unaids.org/fr/resources/infographics/hiv-and-covid-19>

<https://www.actions-traitements.org/coronavirus-personnes-vivant-vih-doivent-sinqueter/>

Covid-19 et PvVIH, antirétroviraux

1. Les personnes vivant avec le VIH (PvVIH) en France sont-elles plus à risque de contracter le COVID-19 ?

Les PVVIH ne sont a priori pas plus à risque que la population générale, à condition d'être sous traitement efficace.

Les principaux facteurs de risque de formes graves du COVID 19 connus à ce jour sont l'âge avancé, l'obésité, et la présence de maladies associées : maladies cardiovasculaires, diabète, insuffisance respiratoire chronique, etc...

En l'état actuel des connaissances scientifiques, rien ne permet d'affirmer que les personnes vivant avec le VIH sont a priori plus à risque que les autres de contracter le virus. Rien ne permet également de craindre qu'elles développent une forme plus grave de l'infection, à condition de présenter un niveau de CD4 suffisants (>200/mm³) et un virus contrôlé par un traitement antirétroviral. Cela ne signifie toutefois pas qu'elles peuvent considérer le COVID 19 à la légère. Elles doivent prendre toutes leurs précautions pour se protéger.

2. Faut-il appliquer des mesures de protection particulières lorsqu'on est une PvVIH ?

Toutes les PvVIH et leur entourage sont invités à prendre des précautions, étant donné qu'il s'agit d'un nouveau virus pour lequel beaucoup d'inconnues persistent. Il s'agit prioritairement d'appliquer les conseils régulièrement mis à jour par Santé Publique France :

- Éviter les contacts rapprochés ;
- Ne pas se saluer en serrant la main, s'embrasser, se faire d'accolades ;
- Tousser et éternuer dans sa manche ou dans un mouchoir à usage unique.
- Se laver régulièrement les mains au savon ou, en l'absence de point d'eau et de savon, en utilisant une solution hydro-alcoolique ;
- Éviter autant que possible les transports en commun, les lieux publics avec forte densité de population et reporter autant que possible les déplacements en train, en car, ou en avion ;
- Évitez la proximité immédiate de quelqu'un qui a de la fièvre ou qui tousse ;
- Favoriser le télétravail.

Pour toutes les personnes malentendantes ou ne parlant pas français, des vidéos explicatives sur le Covid-19 et les gestes barrières sont disponibles, en cliquant [ici](#).

Pour les personnes vivant avec le VIH, la Société française de Lutte contre le Sida (SFLS) et l'InterCoreVIH francilien recommande spécifiquement aux PVVIH de prendre régulièrement leur traitement contre le VIH et, au besoin, leurs traitements des maladies associées. Pour retrouver ces recommandations, cliquer [ici](#).

La SFLS et l'InterCoreVIH francilien appellent également à appliquer les recommandations habituelles pour prévenir les complications pulmonaires pour les personnes séropositives : la vaccination annuelle contre la grippe saisonnière, la vaccination contre l'infection à pneumocoque, ainsi que l'arrêt du tabac.

Sources :

Temps d'information et d'échanges virtuel du jeudi 16 avril 2020 à destination des associations de lutte contre le sida et de leurs usagères/gers organisé par le CoreVIH IdF Ouest

<https://transversalmag.fr/articles/1167-COVID-19-quelles-recommandations-pour-les-PVVIH->

<https://www.who.int/fr/news-room/q-a-detail/q-a-on-covid-19-hiv-and-antiretrovirals>

<https://www.unaids.org/fr/resources/infographics/hiv-and-covid-19>

<https://www.actions-traitements.org/coronavirus-personnes-vivant-vih-doivent-sinqueter/>

3. Quelle est la conduite à tenir pour les PvVIH en cas de symptômes COVID 19 ?

Si des symptômes apparaissent (fièvre, toux, difficultés respiratoires...), il est conseillé aux personnes vivant avec le VIH de ne pas se rendre immédiatement à l'hôpital mais, en premier lieu, de contacter par téléphone leur médecin traitant et d'informer leur médecin référent VIH. Comme recommandé par Santé Publique France, le port d'un masque chirurgical ou à défaut d'un masque de fabrication artisanale, est également nécessaire pour éviter la transmission du virus. En cas de douleurs ou de fièvre, il est par ailleurs fortement déconseillé de prendre de l'ibuprofène ou d'autres anti-inflammatoires en automédication : le paracétamol est à privilégier.

En cas de grandes difficultés respiratoires, les PVVIH, comme toute personne, sont invitées à appeler le 15 en urgence.

Pour toutes les questions concernant le Covid-19, un numéro gratuit a été mis en place, le 0 800 130 000. Pour plus d'information, les PVVIH peuvent également contacter Sida Info Service au 0 800 840 800 ou sur leur site internet.

4. Les antirétroviraux peuvent-ils être utilisés comme traitement du COVID-19 ?

Plusieurs études indiquent que les patients infectés par le virus du COVID-19 ou des infections à autres coronavirus (SARS-CoV-1 et MERS-CoV) évoluent spontanément le plus souvent vers la guérison, sans traitement spécifique.

Il a été évoqué dans quelques études préliminaires que certains médicaments antirétroviraux, comme le lopinavir/ritonavir (LPV/r), pourraient avoir une action contre le SARS-Cov-2. Il n'y a cependant pour l'instant aucun résultat suffisant pour pouvoir recommander ces traitements en cas de COVID-19.

5. Les antirétroviraux peuvent-ils être utilisés pour prévenir l'infection à COVID-19 ?

Deux études ont été menées sur l'utilisation de l'association LPV/r comme prophylaxie post-exposition pour des infections à autres coronavirus comme le SARS-CoV-1 et le MERS-CoV. L'une tend à indiquer que l'infection par le MERS-CoV était moins fréquente chez les agents de santé traités par LPV/r que chez ceux ne recevant aucun médicament. L'autre n'a recensé aucun cas d'infection à SARS-COV-1 chez les 19 personnes vivant avec le VIH hospitalisées dans le même service que des patients infectés par le virus SARS ; parmi elles, 11 étaient sous traitement antirétroviral. Là encore, le degré de fiabilité des données est très faible compte tenu de la petite taille de l'échantillon, de la diversité des médicaments administrés et des incertitudes entourant l'intensité de l'exposition.

6. Si les pays utilisent les antirétroviraux contre le COVID-19, les PvVIH risquent-elles de subir des pénuries de ces traitements ?

Les antirétroviraux sont un traitement efficace et très bien toléré pour les personnes vivant avec le VIH. Des recherches sont en cours afin de déterminer si l'association antirétrovirale LPV/r peut être utilisée contre le COVID-19, mais la plupart des traitements ARV actuels ne comprennent pas ce médicament.

Sources :

Temps d'information et d'échanges virtuel du jeudi 16 avril 2020 à destination des associations de lutte contre le sida et de leurs usagères/gers organisé par le CoreVIH IdF Ouest

<https://transversalmaq.fr/articles/1167-COVID-19-quelles-recommandations-pour-les-PVVIH->

<https://www.who.int/fr/news-room/q-a-detail/q-a-on-covid-19-hiv-and-antiretrovirals>

<https://www.unaids.org/fr/resources/infographics/hiv-and-covid-19>

<https://www.actions-traitements.org/coronavirus-personnes-vivant-vih-doivent-sinquier/>

Tout pays qui autorise l'utilisation de médicaments contre le VIH pour le traitement du COVID-19 doit veiller à ce que des stocks suffisants et pérennes soient disponibles.

7. Quelle capacité ont les soignants, actuellement très sollicités, à assurer le suivi des PVVIH?

L'accueil téléphonique est maintenu dans la plupart des services référents VIH. Les consultations sont reportées pour les patients stabilisés. Pour les autres patients, les consultations ont lieu par téléphone. Les ordonnances pour les prélèvements et les traitements sont envoyées par voie électronique ou postale. La durée de validité des ordonnances peut être allongée directement par le pharmacien.

8. Les traitements antirétroviraux ou les traitements pour d'autres pathologies chroniques (diabète, hypertension artérielle....) doivent-ils être maintenus en cas d'infection par le virus du COVID 19 ?

Il faut poursuivre vos traitements habituels afin de contrôler votre infection à VIH, votre glycémie, votre tension ou les autres affections. En cas d'hospitalisation, les médecins qui vous prennent en charge veilleront aux risques d'interactions médicamenteuses et éventuellement modifieront temporairement votre traitement afin qu'il soit compatible.

9. L'allègement thérapeutique présente-t-il un risque supplémentaire vis à vis du COVID 19?

Non. Cependant si cela vous inquiète particulièrement, rien ne s'oppose à reprendre une trithérapie quotidienne en concertation avec votre médecin référent.

10. La charge virale VIH et le taux de CD4 sont-ils modifiés lors d'une infection à COVID 19?

Non, pas dans les observations actuelles.

11. Les femmes vivant avec le VIH peuvent-elles transmettre le virus du COVID-19 à leur enfant pendant la grossesse ou lors du post-partum ?

Peu de données sont disponibles sur la présentation clinique du COVID-19 dans certaines populations, comme les enfants et les femmes enceintes, mais les résultats d'une étude de petite taille publiée tendent à indiquer qu'il n'y a aujourd'hui aucune preuve d'infection intra-utérine par transmission verticale chez les femmes qui développent une pneumonie COVID 19 en fin de grossesse. Même si aucune transmission verticale n'a été documentée, la transmission après la naissance par contact avec des sécrétions respiratoires infectieuses est un motif d'inquiétude. Comme tous les cas confirmés ou suspects de COVID-19, les mères symptomatiques qui allaitent, pratiquent le peau-à-peau, ou appliquent la méthode « mère kangourou », doivent respecter les règles d'hygiène respiratoire, y compris pendant qu'elles nourrissent leur enfant (notamment, si elles ont des symptômes respiratoires, en portant un

Sources :

Temps d'information et d'échanges virtuel du jeudi 16 avril 2020 à destination des associations de lutte contre le sida et de leurs usagères/gers organisé par le CoreVIH IdF Ouest

<https://transversalmaq.fr/articles/1167-COVID-19-quelles-recommandations-pour-les-PVVIH->

<https://www.who.int/fr/news-room/q-a-detail/q-a-on-covid-19-hiv-and-antiretrovirals>

<https://www.unaids.org/fr/resources/infographics/hiv-and-covid-19>

<https://www.actions-traitements.org/coronavirus-personnes-vivant-vih-doivent-sinquieter/>

masque médical quand elles sont à proximité de l'enfant), se laver les mains avant et après tout contact avec l'enfant, et nettoyer et désinfecter systématiquement les surfaces avec lesquelles elles ont été en contact.

12. Augmenter le nombre de prises des antirétroviraux permettra-t-il à une PvVIH de se protéger du COVID-19 ?

Non, il n'y a aucun argument pour penser cela.

13. Que dépiste le test du COVID-19 ? Permet-il de savoir si une personne est porteuse du VIH, d'une hépatite virale ou d'une autre IST (Infections Sexuellement Transmissibles) ? Le test du COVID-19 ne risque-t-il pas d'être un moyen pour l'employeur de connaître le statut VIH (etc.) de ses salarié.e.s ?

Le diagnostic de la maladie COVID-19 se fait le plus souvent actuellement par l'analyse d'un prélèvement réalisé au fond du nez (dit « nasopharyngé ») et il s'agit d'un test par PCR, qui met en évidence la présence du virus SARS Cov 2.

Ce test est totalement différent des tests diagnostics des IST, du VIH, et de ceux des hépatites, et/ou des mesures de « charge virale VIH et/ou hépatites ».

Des tests sérologiques du COVID 19 sont en cours de développement : ils permettront à partir d'un prélèvement de sang (« prise de sang ») de mettre en évidence les anticorps anti COVID 19, ce qui permettra de reconnaître une infection ancienne (et donc d'identifier les personnes « immunisées »).

Des tests sérologiques rapides TROD COVID 19 (prélèvement par piqure au bout du doigt) sont également en cours de développement et de validation pour la détection des anticorps anti Covid19

14. Lorsqu'une PvVIH arrive aux urgences a-t-elle autant de chances de recevoir tous les meilleurs soins qu'une autre personne ? Ne risque-t-elle pas d'être mise à l'écart en raison de son état de santé faute de ressources nécessaires ?

Absolument pas, en France tou.te.s les patient.e.s sont traité.e.s de la même façon. Un suivi des patient.e.s atteint.e.s de maladie chronique, y compris le VIH, est toujours assuré. Et une PvVIH sous traitement antirétroviral, bien contrôlée, n'a pas de risque de faire une forme plus grave, en l'état actuel des connaissances.

15. À quel taux de CD4, je suis considéré comme étant une personne très vulnérable ?

Si les CD4 sont <200/mm³, on considère qu'il existe un risque de développer une forme plus grave du Covid19. Les mesures de protection doivent être rigoureuses pour prévenir le risque d'infection.

Sources :

Temps d'information et d'échanges virtuel du jeudi 16 avril 2020 à destination des associations de lutte contre le sida et de leurs usagères/gers organisé par le CoreVIH IdF Ouest

<https://transversalmaq.fr/articles/1167-COVID-19-quelles-recommandations-pour-les-PVVIH->

<https://www.who.int/fr/news-room/q-a-detail/q-a-on-covid-19-hiv-and-antiretrovirals>

<https://www.unaids.org/fr/resources/infographics/hiv-and-covid-19>

<https://www.actions-traitements.org/coronavirus-personnes-vivant-vih-doivent-sinquieter/>

16. Avoir une CV détectable, augmente-t-il le risque d'attraper le COVID 19 et d'avoir des complications en cas de contamination ? Je suis en échappement virologique, suis-je à risque ?

Il n'y a pas d'argument allant en ce sens dans les données actuelles de la littérature. Il y a cependant un risque plus important d'avoir une baisse des défenses immunitaires lorsque la multiplication virale est active, ce qui est associé à un risque plus élevé de complications.

17. Je suis une PVVIH, quelles sont les précautions que je dois prendre ? Le port du masque est-il recommandé dans mon cas ? Puis-je demander une ordonnance pour port de masque à mon médecin ?

Les mêmes précautions que la population générale sont requises. Les ordonnances de masques sont en principe actuellement réservées aux personnes ayant un facteur de risque de formes graves et/ou pour les personnes ayant une infection COVID 19 afin qu'ils limitent les risques de contamination autour d'eux.

18. Je suis suivi(e) régulièrement pour mon VIH, je ne souhaite plus me déplacer par crainte d'une contamination. Quelles sont les solutions pour renouveler mon ordonnance ?

Il faut entrer en contact avec votre médecin afin que vous réalisiez une consultation par téléphone ou vidéo téléconsultation, à la suite de quoi votre médecin vous enverra une ordonnance. Il peut vous être délivré en pharmacie un traitement pour 3 mois compte tenu de la crise sanitaire.

19. Je suis une personne isolée, j'ai besoin de parler, existe-t-il un dispositif d'écoute et de soutien ?

Pour tout ce qui concerne le VIH d'un point de vue médical comme psychologique (informations, difficultés, isolement, inquiétudes pour votre santé ...) et la crainte d'un nouveau virus et de ses réviscences avec le VIH, il y a Sida info services : 0 800 840 800 tous les jours de 8h à 21h. (numéro gratuit, par téléphone, livechat, mail cf. <https://www.sida-info-service.org/>)

Ensuite, toute personne vulnérable confinée en situation d'isolement social peut appeler 7j/7, de 8h à 20h, le numéro national de la Croix Rouge au 09 70 28 30 00 pour bénéficier d'une écoute chaleureuse et rassurante de la part des bénévoles formés à l'écoute.

Pour les personnes âgées confinées, l'association Petits Frères des pauvres met à disposition un numéro d'écoute anonyme et gratuit, ouvert tous les jours de 15h à 20h : 0 800 47 47 88.

Pour retrouver l'ensemble la continuité de l'activité des dispositifs d'aide pendant la crise COVID 19, cliquer [ici](#).

Sources :

Temps d'information et d'échanges virtuel du jeudi 16 avril 2020 à destination des associations de lutte contre le sida et de leurs usagères/gers organisé par le CoreVIH IdF Ouest

<https://transversalmaq.fr/articles/1167-COVID-19-quelles-recommandations-pour-les-PVVIH->

<https://www.who.int/fr/news-room/q-a-detail/q-a-on-covid-19-hiv-and-antiretrovirals>

<https://www.unaids.org/fr/resources/infographics/hiv-and-covid-19>

<https://www.actions-traitements.org/coronavirus-personnes-vivant-vih-doivent-sinqueter/>

20. Je suis sans domicile et atteint(e) du VIH, je me sens particulièrement vulnérable. Existe-il des structures d'accueil où je peux me rendre ?

La plateforme : <https://soliguide.fr> rassemble tous les services, initiatives et ressources pour les personnes en difficulté en fonction de votre lieu d'habitation. La rubrique Accueil donne accès à toutes les structures accessibles en cette période de crise.

21. Je suis particulièrement inquiet(te) d'une éventuelle contamination au moment de faire les courses. Y a-t-il une mise en place d'un réseau d'entraide de proximité pour les PVVIH vulnérables ?

Toute personne vulnérable confinée en situation d'isolement social peut aussi appeler 7j/7, de 8h à 20h, le numéro national de la Croix Rouge au 09 70 28 30 00 pour bénéficier de la possibilité de commander des produits de première nécessité (denrées alimentaires, produits d'hygiène et d'entretien, médicaments) que des volontaires de la Croix-Rouge leur livreront chez elles en toute sécurité dès le lendemain.

La plateforme : <https://soliguide.fr> permet également de trouver toute sorte d'aides telles que des informations sur la santé, accès à des spécialistes, la formation et l'emploi, les cours de français, le soutien scolaire, l'hygiène et le bien-être, le conseil juridique et social, alimentation, accueils de jour, etc.

Pour retrouver l'ensemble des dispositifs d'aide répertoriés, cliquer [ici](#).

22. Je suis une PvVIH et je vis avec une personne travaillant à l'extérieur. Dois-je prendre des mesures barrières à mon domicile ? Faire chambre à part ?

Pas particulièrement du fait de l'infection VIH, sauf si vous présentez d'autres facteurs de risque associés ; mais il faut que la personne respecte les recommandations et mesures barrière en dehors du domicile.

Un grand merci d'avance pour votre mobilisation.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et n'hésitez à nous adresser vos idées de thématiques pour les prochaines notes d'information spéciales Covid-19 et à partager avec nous toute information vous paraissant utile :

[01 49 09 59 58](tel:0149095958) / helene.lepinay@aphp.fr

En raison du contexte épidémique actuel, toutes les réunions du CoreVIH Ile-de-France Ouest et de l'InterCoreVIH francilien sont annulées. Nous vous communiquerons ultérieurement de nouvelles dates.

Sources :

Temps d'information et d'échanges virtuel du jeudi 16 avril 2020 à destination des associations de lutte contre le sida et de leurs usagers/gers organisé par le CoreVIH IdF Ouest

<https://transversalmaq.fr/articles/1167-COVID-19-quelles-recommandations-pour-les-PVVIH->

<https://www.who.int/fr/news-room/q-a-detail/q-a-on-covid-19-hiv-and-antiretrovirals>

<https://www.unaids.org/fr/resources/infographics/hiv-and-covid-19>

<https://www.actions-traitements.org/coronavirus-personnes-vivant-vih-doivent-sinqueter/>